

Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays: TUNISIE

Document de Project

| | |
|---|--|
| Titre du Projet: | La Cour des Comptes: outil de transparence et de confiance dans la gestion publique |
| Effet de l'UNDAF N° 4: | Effet 4: D'ici 2011, les pouvoirs publics seront en mesure de continuer à répondre à l'évolution des besoins de l'ensemble des citoyens et du secteur privé générés par le contexte international. |
| Effet(s) escompté(s) du Programme Pays: | Effet 1: Accroissement de l'efficacité et de l'efficacités des structures et des politiques publiques. |
| Produit(s) escompté(s) du Programme Pays: | Produit 1: Les capacités de planification stratégique, de Suivi & Evaluation et d'assurance qualité de l'administration sont renforcées. |
| Partenaire chargé de la mise en œuvre: | La Cour des Comptes |

Brève Description

Ce projet s'insère dans un ensemble de réformes institutionnelles qui a permis de redéfinir les missions et l'organisation de la Cour des Comptes et qui lui a confié une nouvelle orientation, en phase avec les exigences de son métier et des normes internationales (texte de loi promulgué en 2008).

Ce programme vise à appuyer cet élan de modernisation de la Cour à travers un renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine du contrôle des finances publiques. Quatre résultats principaux sont attendus de ce programme à savoir : (i) l'introduction de nouveaux concepts et normes d'évaluation, (ii) la définition d'un système qualité basé sur les normes internationales de gestion des finances publiques ; (iii) le développement d'une stratégie des Ressources Humaines; (iv) la promotion de l'ouverture de la Cour sur son environnement national et international.

| | | | |
|---|--|--|---------------|
| Période du Programme: | 2009-2012 | Budget | 776 700 US\$ |
| Composante du Programme : (Plan Stratégique PNUD 2008-2011) | Renforcement des institutions de gouvernance réactives | Frais de Services généraux de gestion (6%) | 23 300 US\$ |
| Atlas Award ID: | _____ | Ressources Totales allouées: | 800 000 US\$ |
| Date de début: | 15/06/2009 | <ul style="list-style-type: none">• Gouvernement Tunisien: | 411 650 US\$ |
| Date de Fin : | 15/06/2012 | <ul style="list-style-type: none">• PNUD (Ressources régulières) | 388 350 US\$* |
| Date Réunion PAC : | 13/05/ 2009 | * Les budgets de 2009-2010 (321 500 US\$): assurés Les budgets de 2011 (66 850 US\$): à confirmer | |
| Arrangement de Gestion: | NEX | | |

| | |
|---|--|
| Approuvé par : | |
| La Cour des Comptes | Madame Feiza Kefi Première Présidente de la Cour des Comptes Signature Date et Sceau |
| Le Programme des Nations Unies pour le Développement | Monsieur Mohammed Belhocine Représentant Résident, PNUD Tunisie Signature Date et Sceau |

SECTION I : CONTEXTE DU PROJET

Partie I : Analyse de la situation:

Sur fond de crise financière mondiale qui a éclaté en 2008 et d'incertitudes macroéconomiques conséquentes, une réflexion sur le rôle des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC) est plus que jamais d'actualité. Les dérèglements des systèmes financiers et les banqueroutes observées récemment dans plusieurs pays du monde (l'Islande, la Hongrie, les EUA, etc.) justifient largement une remise en cause des systèmes de contrôle en place ainsi que la redéfinition du périmètre et du degré d'interventionnisme de l'Etat. De nouvelles interrogations autour de la transparence (anti-corruption), de la gestion des risques, de la reddition des comptes et de la bonne gouvernance sont posées.

De nombreuses initiatives d'adaptation à l'échelle internationale ont été développées, approuvées et mises en œuvre par les gouvernements, les organisations internationales, y inclus la communauté des bailleurs de fonds. Elles requièrent un effort collectif des pouvoirs publics, des gestionnaires et des ISC. Ces initiatives tournent autour de la manière par laquelle elles peuvent initier un changement profond et collectif (normes et pratiques de gestion, mentalités, etc.) La réforme de la gestion publique est devenue une nécessité impérieuse en vue de renforcer la bonne gouvernance.

A l'appel de l'ONU, de nouveaux rôles sont confiés aux ISC en matière de lutte contre la corruption et la fraude ainsi qu'en matière de veille sur les effets de la crise financière mondiale.

De part leur objectivité, leur indépendance et leur compétence, les ISC sont en mesure de contribuer d'une manière substantielle dans ce domaine en conseillant les pouvoirs publics en matière de gestion des finances publiques et en les appuyant à engager les réformes nécessaires aux fins d'un développement durable.

Consciente de ces enjeux, la Cour des Comptes tunisienne s'est engagée, ces dernières années, dans un processus de réforme et de modernisation de ses structures qui s'inscrit dans le mouvement de réforme du secteur public et des institutions de l'Etat. L'enjeu principal est de permettre à cette institution de faire partie intégrante des grands chantiers de réformes qui visent toutes les institutions nationales. A cet effet, elle a engagé une réflexion de fond sur sa stratégie de développement et a mené plusieurs travaux visant à améliorer son positionnement et son intervention. Un des changements institutionnels les plus notables est celui apporté par une loi promulguée en 2008. Cette dernière redéfinit les missions, l'organisation et les prérogatives de la Cour et lui confie une nouvelle orientation, en phase avec les exigences de son métier et des normes internationales.

En réponse à ce nouveau rôle, la Cour des Comptes (CdC) a élaboré un Plan Stratégique de développement (2008-2012) précisant sa mission, sa vision, ses valeurs, sa stratégie et son plan d'action. Il s'agit d'une approche innovante qui a permis de baliser les orientations futures et de mobiliser le personnel de la Cour autour de deux axes stratégiques principaux, à savoir : (i) l'instauration de la bonne gouvernance dans le secteur public et (ii) le renforcement du positionnement de la Cour en tant que principal levier de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des deniers publics. De nouveaux domaines importants liés à la notion de bonne gouvernance et de développement durable émergent de ses documents de planification stratégiques et constitueront désormais les axes d'intervention prioritaires de l'institution.

Afin de consolider ces acquis et de permettre à la Cour de jouer un rôle de « champion » dans la mise en œuvre de la réforme de la comptabilité et des finances publiques et des nouvelles normes internationales, plusieurs défis doivent être relevés. Parmi ceux là :

- Une plus grande capacité à maîtriser les normes professionnelles internationales pour une efficacité de la gestion publique et les nouveaux concepts tels que la gestion par objectif, l'évaluation de politiques publiques, etc.

- Un rôle actif dans les commissions de l'INTOSAI et des Nations Unies sur la transparence et l'obligation de rendre compte et un partenariat actif avec les pays du Sud;
- Un exemple d'efficience et d'efficacité par une démarche qualité et un professionnalisme (objectivité des enquêtes, pertinence des sujets/recommandations, transparence des méthodes et des conclusions, etc.)
- Une gestion active du capital Humain par la mise en place d'un processus de développement de capacités au sein de la Cour.

Partie II : Stratégie:

Le présent projet contribue à la réalisation de l'Effet 1 du Plan d'Action du Programme Pays (CPAP) du PNUD pour la Tunisie à savoir «l'accroissement de l'efficience et l'efficacité des structures et des politiques publiques». Il répond également aux deux axes retenus par la Cour des Comptes dans son Plan Stratégique pour la période (2008-2012). Il vient consolider les résultats d'un partenariat fructueux entre la Cour des Comptes et le PNUD dont l'évaluation a permis de dégager des résultats satisfaisants et des axes de coopération future. Le présent projet sera exécuté sur une période de 3 ans et prévoit la réalisation des quatre résultats suivants :

Produit 1: Les nouveaux standards internationaux en matière de bonne gouvernance des finances publiques maîtrisés par la Cour des Comptes et vulgarisés auprès de ses partenaires nationaux:

Il s'agit, en substance, d'œuvrer pour une efficience de la gestion publique, et pour la maîtrise des nouveaux concepts, tels que *la gestion par objectif*, *l'évaluation de politiques publiques* ou *la qualité des services publics*, etc. Identifier les tendances et les défis émergents de la gestion des finances publiques dans un contexte de mondialisation seront des atouts que la Cour sera amenée à consolider. Le projet permettra également de promouvoir les meilleures pratiques et l'assurance qualité par le biais de méthodologies et de processus d'évaluation novateurs.

Produit 2: Une contribution active de la Cour des Comptes aux réseaux régionaux de promotion des principes de transparence et d'intégrité:

La Cour se doit d'être ouverte sur son environnement national et international. Ceci se traduira par une communication plus efficace et sélective, d'une part, et par une participation active aux instances spécialisées internationales, tout en développant des relations d'échange avec les institutions sœurs de contrôle, de part le monde.

Dans quelles mesures la CdC pourra-t-elle travailler en synergie avec d'autres ISC pour renforcer et améliorer le contrôle des finances de l'Etat ? Comment permettre à la CdC d'échanger les connaissances et les expériences sur les initiatives de réforme, de restructuration et de modernisation des institutions de contrôle des finances publiques ? La promotion du partenariat (relations) entre les institutions de contrôle au niveau national et local, régional et international et par le biais des réseaux de pratiques existants constituera un des objectifs les plus ambitieux du projet.

Produit 3: Un système qualité spécifique à la Cour des Comptes développé et mis en place et centré sur l'établissement d'un référentiel et des procédures:

Il s'agit également pour la Cour de mettre à jour, régulièrement, ses procédures afin d'être en conformité avec les normes internationales en vigueur ainsi que de moderniser ses outils de gestion à travers l'introduction accrue des TIC. L'utilisation des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) dans le contrôle des finances publiques et dans la gestion de la Cour des Comptes permettra d'assurer l'efficacité, la rapidité et la fiabilité des résultats de contrôle et de travailler dans un système de réseau intégré de contrôle des finances publiques

Produit 4: Une stratégie de gestion du capital humain est élaborée et mise en place:

Tout ceci ne peut réussir sans mettre en place un plan de développement des ressources humaines de la Cour, pour rehausser continuellement les compétences et introduire une gestion de carrière motivante.

La mise en œuvre de ce programme comportera plusieurs actions de formation et de sensibilisation ainsi qu'une participation active aux manifestations internationales spécialisées. Une l'expertise pour développer des approches et des outils particuliers sera également sollicitée. Enfin le projet fera participer un grand nombre d'acteurs au sein de la Cour tant sur le plan central que régional, ainsi qu'un grand nombre de partenaires de la Cour.

SECTION II. CADRES DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

Effet escompté tel qu'il est énoncé dans le cadre de résultats du Programme Pays: Accroissement de l'efficience et l'efficacité des structures et des politiques publiques (TUN_OUTCOME50).

Indicateurs d'effet tel qu'il est énoncé dans le Cadre des résultats & des ressources du Programme Pays, y inclus l'état de référence & les cibles:

Indicateurs :

- 1) Degré de vulgarisation et d'adaptation des standards et normes internationaux en matière de gestion publique;
- 2) Les partenariats avec des Institutions Supérieures de Contrôle du Sud;
- 3) Un système qualité visant l'optimisation des missions de contrôle de la Cour des Comptes;
- 4) Une stratégie de développement des ressources humaines de la Cour des Comptes;
- 5) Mesures pour la rationalisation du fonctionnement de la Cour;

Etat de Référence :

- 1) Des évaluations sectorielles par les pairs engagés (système informatique, contrôle de performance; environnement, gestion des archives, etc.) / des formations sur la GAR;
- 2) Des actions de formation pour des pays du Sud engagées sans cadres de partenariat établis au préalable;
- 3) Des guides/manuels de procédures ont été produits. Une approche qualité plus systématique & spécifique à la Cour reste à élaborer (Plan Stratégique de la Cour);
- 4) 106 sessions de formations ont été organisées durant la période 2003-2007 à raison de 78 jours de formation par an et au profit de 111 bénéficiaires. Les capacités des magistrats dans les nouveaux domaines d'intervention de la Cour sont à renforcer. Une stratégie et un système de suivi & évaluation restent à mettre en place;
- 5) Des réformes touchant aux attributions de la Cour, à son organisation, ses procédures, ses structures ainsi que ses rapports ont été introduites par la loi adoptée le 28 janvier 2009. De nouveaux concepts de développement durable, de bonne gouvernance et de l'évaluation ont été également introduits.

Cibles:

- 1) Des standards et normes internationaux en matière de gestion publique (IPSAS, COBIT, Gestion par Objectif, etc.) sont retenus et introduits dans la gestion;
- 2) Des accords de Coopération Sud-Sud sont signés avec les Institutions Supérieures de Contrôle sœurs ciblées;
- 3) Un référentiel intégrant les processus de gestion en conformité avec les standards internationaux est établi et validé;
- 4) Une stratégie de gestion active du capital humain de la Cour élaborée;
- 5) Des recommandations méthodologiques et organisationnelles pour la rationalisation du fonctionnement de la Cour élaborées.

Domaine de résultat clé (Plan Stratégique 2008-2011): Renforcement des institutions de gouvernance réactives

Stratégie de Partenariat:

Ce projet œuvrera à développer des partenariats solides impliquant les structures centrales et régionales de la Cour aux niveaux:

- national et local: les ministères techniques concernés par la réforme de la gestion publique (Premier ministre, Ministère des Finances, etc.), les institutions constitutionnelles et organes consultatifs et de régulation, les experts, les organisations professionnelles, des acteurs de la société civile (les ONG ciblées, les universités, les Media, etc.);
- régional et international: l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) et les groupes régionaux (ARABOSAI et AFROSAI), les Cour des Comptes sœurs (France, Pays Bas, Maghreb, etc.) ainsi que les agences du Système des Nations Unies (UNDESA notamment) et les programmes régionaux et centres d'excellence du PNUD (POGAR, SURF-AS, etc.)

Titre et numéro du projet : « La Cour des Comptes, outil de transparence et de confiance dans la gestion publique »

| PRODUITS PREVUS | ACTIVITES PREVUES | PARTENAIRES RESPONSABLES | APPORTS |
|--|---|---|---|
| <p>Produit 1 : Les capacités de la Cour des Comptes et de ses partenaires nationaux sont développés en vue de l'adoption de nouveaux principes / standards internationaux en matière de bonne gouvernance des finances publiques.</p> <p><i>Etat de Référence:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles normes comptables et financières IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), seront mises en application dans le secteur public. - La Gestion par Objectif sera introduite pour l'exercice de budgétisation du Gouvernement en 2011. - Des actions d'évaluation par les pairs et des formations sur la GAR engagées; <p><i>Indicateurs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb de magistrats et responsables formés en IPSAS / COBIT / Gestion par Objectif - Des supports de formation élaborés - Une conférence internationale sur le rôle des ISC sur la bonne gouvernance publique - Une évaluation par les pairs sur quelques thèmes spécifiques, montre une amélioration des résultats - Les budgets 2011 et 2012 sont vérifiés par la Cour selon la méthode de la GBO - Des articles de membres de la CdC tunisiennes sont publiés par des revues spécialisés - Une liste de journalistes « accrédités » par la Cour est établie - Des conventions de partenariat avec des organisations professionnelles sont | <p>Résultat de l'activité 1.1 : Le niveau de conformité de la Cour aux standards internationaux du métier (mentionnés par l'INTOSAI) est amélioré.</p> <ul style="list-style-type: none"> § Action 1.1.1: Mener un diagnostic pour positionner la situation actuelle du niveau de conformité de la Cour par rapport à ce qui est recommandé par l'INTOSAI. § Action 1.1.2: Mettre en place un plan d'action pour améliorer le positionnement de la Cour par rapport à ce référentiel de l'INTOSAI. § Action 1.1.3: Organiser des symposiums/conférences à l'échelle nationale et internationale sur la maîtrise de ces standards internationaux. § Action 1.1.4: organisation des audits sur des thèmes spécifiques, notamment, par les pairs. <p>Résultat de l'activité 1.2: Les capacités de 100 magistrats de la Cour (aux niveaux central et régional) renforcés.</p> <ul style="list-style-type: none"> § Action 1.2.1: Organiser des séminaires, des ateliers et des journées d'étude pour les auxiliaires et assistants de vérification ainsi que les magistrats de la Cour des Comptes sur les exigences des standards, par ex sur la GBO et le contrôle juridictionnel etc. § Action 1.2.2: Organiser des cycles de formations/Développement de capacités (IPSAS, COBIT, GpO, EpP) § Action 1.2.3: Développer des Kit de formation adaptés notamment au contrôle juridictionnel. § Action 1.2.4: Organiser des missions de formation et d'information à des institutions similaires. § Action 1.2.5: Réaliser une étude d'impact de ces actions sur les travaux de contrôle de la Cour. | <p>Cour des Comptes INTOSAI Autres corps de contrôle</p> <p>Cour des Comptes INTOSAI Bureau Evaluation - PNUD</p> | <p>Cons. Nationaux et Internationaux: 25 000 US\$</p> <p>Ateliers/Conférences 22 000 US\$</p> <p>Missions/Voyages: 23 000 US\$</p> <p>Total : 70 000 US\$</p> <p>Cons. Internation.: 45 000 US\$</p> <p>Cons. Nationaux: 35 000 US\$</p> <p>Ateliers/Conférences 65 000 US\$</p> <p>Missions/Voyage: 35 000 US\$</p> <p>Divers: 15 000 US\$</p> <p>Total : 195 000 US\$</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Des conventions de partenariat avec des organisations professionnelles sont | <p>Résultat de l'activité 1.3 : Le positionnement de la Cour dans le système de contrôle des Finances Publiques en Tunisie est consolidé.</p> <ul style="list-style-type: none"> § Action 1.3.1: Mener une réflexion sur l'organisation du système de contrôle des finances publiques en Tunisie et le rôle des différentes institutions de contrôle, et leurs missions (contrôle de conformité, évaluation, audit juridictionnel, etc.) § Action 1.3.2: Développer les méthodologies d'évaluation pour l'examen des programmes, et mise en place des outils nécessaires § Action 1.3.3: Constituer des équipes de travail mixtes de la Cour des Comptes et des Organisations Professionnelles partenaires pour se concerter sur les normes adoptées en matière de contrôle juridictionnel et | <p>Cour des Comptes</p> | <p>Cons. Nationaux: 18 000 US\$</p> <p>Ateliers/Conférences 30 000 US\$</p> |

| | | | |
|---|---|--|---|
| <p>signées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les normes de contrôle et d'audit interne des entreprises publiques adoptés par les Organisations Professionnelles et la Cour sont harmonisées. - Degré de satisfaction des partenaires de la Cour est amélioré - Les statistiques d'audience du site web de la Cour sont mesurées et améliorées. | <p>d'audit interne des entreprises publiques.</p> <p>§ Action 1.3.4: Organiser des ateliers de formation/information en partenariat avec les organisations professionnelles. Le but est d'harmoniser les normes dans les nouveaux domaines couverts par le travail de la Cour (entreprises publiques et organisations internationales notamment).</p> | | |
| | <p>Résultat de l'activité 1.4 : Améliorer la communication externe des travaux de la Cour</p> <p>§ Action 1.4.1: Procéder à une révision du site Web de la Cour, pour le rendre plus attractif et mieux adapté aux besoins des utilisateurs externes</p> <p>§ Action 1.4.2: Sélectionner un noyau de journalistes et organiser à leur attention, un cycle de formation / information, sur le rôle de la Cour des Comptes</p> <p>§ Action 1.4.3: Organiser des journées de sensibilisation et des tables rondes d'information avec des organisations professionnelles sur des thèmes ciblés</p> <p>§ Action 1.4.4: Formaliser des accords de partenariat stratégiques avec des organisations professionnelles pour une collaboration plus étroite</p> <p>§ Actions 1.4.5: Editer, publier et diffuser, des résultats des rapports, des dépliants, des bulletins périodiques</p> <p>§ Actions 1.4.6: Conduire des enquêtes de satisfaction régulières auprès des partenaires de la Cour (Partner Survey)</p> | <p>Cour des Comptes UNDESA MEDIA</p> | <p>Contrat de services : 45 000 US\$</p> <p>Ateliers/Conférences 33 000 US\$</p> <p>Edition/Publication: 20 000 US\$</p> <p>Divers : 5 000 US\$</p> <p>Total: 103 000 US\$</p> |
| <p>Produit 2 : Une contribution active de la Cour des Comptes aux réseaux régionaux de promotion des principes de transparence et d'intégrité.</p> <p><i>Etat de Référence:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Cour des Comptes tunisienne est membre de la commission de l'INTOSAI pour la lutte contre la corruption - Le mandat de la Cour des Comptes tunisienne couvre désormais les principes de transparence et d'intégrité. - Participation des magistrats de la Cour aux travaux des commissions et des groupes de travail au niveau de l'INTOSAI et les groupes régionaux - Projet de coopération avec la France et la Hollande prorogés <p><i>Indicateurs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des accords de partenariats sont signés | <p>Résultat de l'activité 2.1 : L'expertise de la Cour des Comptes en matière de contrôle est promue à l'échelle nationale et internationale.</p> <p>§ Action 2.1.1: Faire participer les magistrats de la Cour aux manifestations présentant un intérêt scientifique et professionnel aux niveaux national, régional et international.</p> <p>§ Action 2.1.2: Consolider la présence de la Cour dans les instances nationales, régionales et internationales en relation avec ses activités.</p> | <p>Cour des Comptes</p> | <p>Missions/Voyage: 54 758 US\$</p> <p>Total : 54 758 US\$</p> |
| | <p>Résultat de l'activité 2.2: L'expertise de la Cour à mettre à disposition des autres pays d'Afrique et de la région arabe identifiée.</p> <p>§ Action 2.2.1: Développer une base des compétences tunisiennes dans le domaine de la transparence des finances publiques.</p> <p>§ Action 2.2.2: Elaborer une étude sur les opportunités de la CSS entre les ISC.</p> <p>§ Action 2.2.3: Etablir des partenariats avec les ISC dans les pays du Sud.</p> | <p>Cour des Comptes Unité Spéciale de CSS – PNUD ISC</p> | <p>Cons. Nationaux: 15 000 US\$</p> <p>Missions/Voyage: 5 000 US\$</p> <p>Total : 20 000 US\$</p> |

| | | | |
|---|---|-------------------------|--|
| <p>avec des ISC des pays du Sud, et donnent lieu à des missions effectives de la CdC dans ces pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement stratégique de la CdC à l'échelle internationale est établi | | | |
| <p>Produit 3 : Un système Qualité spécifique à la Cour des Comptes est développé, sur la base d'un référentiel, des procédures.</p> <p><i>Etat de Référence:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Cour des Comptes a pris connaissance de plusieurs référentiels internationaux recommandés par les instances de contrôle. | <p>Résultat de l'activité 3.1 : Des outils sont développés et les capacités des auditeurs sont renforcées pour la mise en place d'un système qualité intégrant les normes internationales spécifique à la Cour</p> <ul style="list-style-type: none"> § Action 3.1.1: Développer un référentiel spécifique à la Cour des Comptes qui constitue l'ossature du système qualité. Ce référentiel intégrera les normes et pratiques internationales. § Action 3.1.2: Former des auditeurs internes pour qu'ils soient en mesure de mener des audits basés sur ce référentiel. | <p>Cour des Comptes</p> | <p>Cons. Internation.: 15 000 US\$ Cons. Nationaux: 20 000 US\$ Ateliers/Conférences 10 000 US\$</p> <p>Total : 45 000\$</p> |
| <p><i>Indicateurs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un référentiel intégrant des normes internationales, est établi et sert de base au déroulement des travaux de la Cour - Une évaluation de la gestion est menée sur la base de la démarche adoptée, à la fin du projet. - Un plan d'action pour l'amélioration des travaux de la Cour est préparé | <p>Résultat de l'activité 3.2: Les processus de fonctionnement de la Cour sont formalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> § Action 3.2.1: Conduire des études au sein de la Cour et de ses chambres régionales (analyses fonctionnelles, revue des processus et des mécanismes de coordination, faisabilité de l'introduction de nouveaux outils, NTIC notamment...) § Action 3.2.2: Conduire des recherches, enquêtes et analyses pour l'échange des meilleures pratiques internationales § Action 3.2.3: Organiser des cycles de formation et des séminaires de haut niveau dans le domaine de la promotion de la culture du changement ainsi que du leadership § Action 3.2.4: Elaborer un système de contrôle interne et d'évaluation de la gestion de la Cour. § Action 3.2.5: Production de manuels et de référentiels pour l'harmonisation du travail de la Cour § Action 3.2.6: Faire une évaluation systématique et fiable des résultats et des impacts des changements organisationnels mise en œuvre. § Action 3.2.7: Informatiser la gestion des documents et des archives de la Cour | <p>Cour des Comptes</p> | <p>Cons. Internation.: 49 000 US\$</p> <p>Cons. Nationaux: 29 000 US\$</p> <p>Ateliers/Conf.: 30 000 US\$</p> <p>Missions/Voyage: 15 690 US\$</p> <p>Divers: 6 000 US\$</p> <p>Total : 129 690 US\$</p> |

| | | | |
|---|---|------------------|---|
| | <p>Résultat de l'activité 3.3 : La communication interne à la Cour est renforcée</p> <p>§ Action 3.3.1: Elaborer une stratégie de communication interne à la Cour (au niveau central ainsi qu'avec les chambres régionales) et un plan d'action.</p> <p>§ Action 3.3.2: Mettre en place une plateforme de connaissances et d'information (site intranet sous forme de web).</p> <p>§ Action 3.3.3: Créer une unité de communication au sein de la Cour, et la doter d'un responsable, dont le profil sera défini.</p> | Cour des Comptes | <p>Cons. Nationaux: 15 000 US\$</p> <p>Ateliers/Conférence 5 000 US\$</p> <p>Divers: 5 000 US\$</p> <p>Total : 25 000 US\$</p> |
| | <p>Résultat de l'activité 3.4: Les mécanismes de gestion et du suivi & évaluation du projet sont en place</p> <p>§ Action 3.4.1: Mettre en place une Unité de Gestion du Programme</p> <p>§ Action 3.4.2: Conduire deux évaluations du Programme (à mi parcours et à la fin du projet)</p> | Cour des Comptes | <p>Cons. Nationaux: 35 000 US\$</p> <p>Total : 35 000 US\$</p> |
| <p>Produit 4 : Une stratégie de gestion active du capital humain de la Cour est élaborée.</p> <p><i>Etat de Référence:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une base de données sur les Ressources Humaines de la Cour - Définition des compétences pour chaque grade et fonction des membres de la Cour. <p><i>Indicateurs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de mise en valeur des Ressources Humaines de la Cour est élaborée - Un référentiel de compétences est publié pour les postes clés - Des outils d'évaluation sont élaborés et diffusés en interne - Une évaluation est menée avec un échantillon de magistrats en 2010 - Un document de stratégie de communication interne est publié et diffusé à tout le personnel | <p>Résultat de l'activité 4.1: Une stratégie et un plan d'action pour le développement de la fonction GRH sont établis</p> <p>§ Action 4.1.1: Organiser un séminaire pour expliquer le contenu de la fonction GRH, et comment la déployer (recrutement, carrière, évaluation, rémunération, formation, social, etc.)</p> <p>§ Action 4.1.2: Définir la stratégie de la Cour et ses objectifs, en matière de GRH, y compris les aspects régionaux.</p> <p>§ Action 4.1.3: Etablir un plan d'action sur 3 ans, permettant de mettre en œuvre la stratégie de GRH.</p> <p>§ Action 4.1.4: Elaborer un plan d'action pour le renforcement des fonctions de la formation et de la coopération internationale au sein de la Cour</p> <p>§ Action 4.1.5: Intégrer une approche genre pour assurer que les femmes profitent équitablement de la SRH.</p> | Cour des Comptes | <p>Cons. Nationaux: 12 500 US\$</p> <p>Ateliers/Conférences 2 500 US\$</p> <p>Total : 15 000 US\$</p> |
| | <p>Résultat de l'activité 4.2 : Les compétences clés sont définies et un plan de développement de ces compétences est arrêté</p> <p>§ Action 4.2.1: Identifier les compétences requises pour les fonctions stratégiques (au niveau central et régional).</p> <p>§ Action 4.2.2: Identifier les besoins en perfectionnement du personnel, pour combler les éventuels écarts en matière de compétences et/ou les besoins en personnel externe (éventuellement, occasionnel).</p> | Cour des Comptes | <p>Cons. Nationaux: 9 252 US\$</p> <p>Total : 9 252 US\$</p> |
| | <p>Résultat de l'activité 4.3 : Un système de valorisation des Ressources Humaines est mis en place</p> <p>§ Action 4.3.1: Mettre en place un système d'évaluation des performances</p> | Cour des Comptes | <p>Cons. Nationaux: 20 000 US\$</p> |

| | | | |
|----------------------------------|--|--|---|
| | <i>des magistrats et personnel de la Cour</i> § <i>Action 4.3.2: Mettre en place un système de recrutement des magistrats et du personnel de la Cour</i> § <i>Action 4.3.3: Elaboration et mise en œuvre des plans de carrière des fonctionnaires, en développant les compétences, la polyvalence et la mobilité régionale</i> § <i>Action 4.3.4: Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes permettant au personnel de la Cour de prendre eux-mêmes des initiatives concernant le développement de leur carrière.</i> | | <i>Ateliers/Conférences</i> <i>5 000 US\$</i> <i>Total : 25 000 US\$</i> |
| BUDGET TOTAL DU PROGRAMME | | | 776 700 US\$ |

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | TOTAL |
|---|------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| BUDGET TOTAL DES ACTIVITES PROGRAMMEES | \$ 91.000 | \$ 230.500 | \$ 290.200 | \$ 1 65.000 | \$ 776 700 |
| Ressources régulières du PNUD | \$ 91.000 | \$ 230.500 | \$ 66.850 | \$ - | \$ 388.350 |
| Contribution du Gouvernement | \$ - | \$ - | \$ 223.350 | \$ 165.000 | \$ 388.350 |
| Frais de Service de Gestion Généraux (6% sur la contribution du gouvernement soit un total de 388.350 US\$) | \$ - | \$ - | \$ 13.400 | \$ 9.900 | \$ 23.300 |
| BUDGET TOTAL DU PROGRAMME (Y COMPRIS LES FRAIS DE SRVICES DE GESTION GENERAUX) | \$ 91.000 | \$ 230.500 | \$ 303.600 | \$ 174.900 | \$ 800.000 |

SECTION III. PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL (PTA): ANNEE 2009

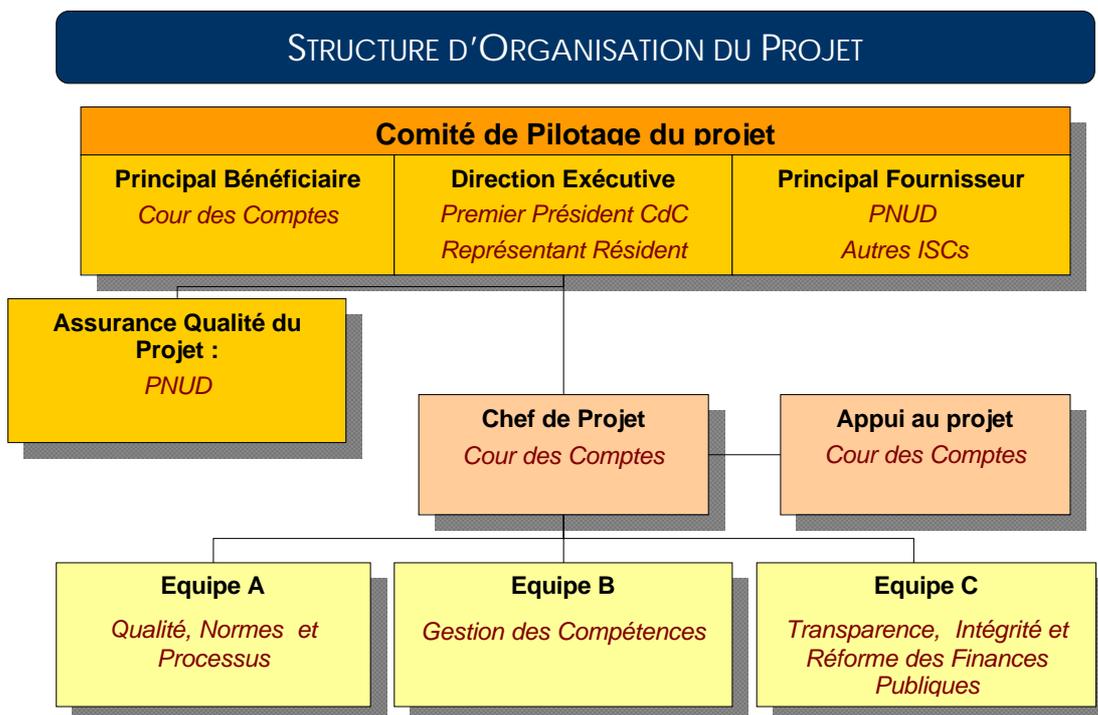
| PRODUITS ESCOMPTES Et états de référence, indicateurs et cibles annuelles | ACTIVITES PREVUES <i>Listez les résultats d'activités et les actions associées</i> | CADRE TEMPOREL | | | | PARTENAIRE RESPONSABLE | BUDGET PREVISIONNEL | | |
|---|---|----------------|-----|-----|-----|------------------------|---------------------|--|--|
| | | T 1 | T 2 | T 3 | T 4 | | Source des Fonds | Description du Budget | Montant |
| Produit 1: Les capacités de la Cour des Comptes et de ses partenaires nationaux sont développées en vue de l'adoption de nouveaux principes / standards internationaux en matière de bonne gouvernance des finances publiques. | Résultat de l'activité 1.1 : Le niveau de conformité de la Cour aux standards internationaux du métier (mentionnés par l'INTOSAI) est amélioré. § Action 1.1.1: Mener un diagnostic pour positionner la situation actuelle du niveau de conformité de la Cour par rapport à ce qui est recommandé par l'INTOSAI § Action 1.1.2 : Mettre en place un plan d'action pour améliorer le positionnement de la Cour par rapport à ce référentiel de l'INTOSAI § Action 1.1.3: Organiser des symposiums/conférences à l'échelle nationale et internationale sur la maîtrise de ces standards internationaux. | | | X | X | Cour des Comptes | PNUD | Consultant Inter. Consultant nat. Voyage Atelier/Conf | 10 000 US\$ 10 000 US\$ 7 500 US\$ 5 000 US\$ |
| | Résultat de l'activité 1.2: Les capacités de 100 magistrats de la Cour (aux niveaux central et régional) renforcés. § Action 1.2.1 : Organiser des séminaires, des ateliers et des journées d'étude pour les auxiliaires et assistants de vérification ainsi que les magistrats de la Cour des Comptes sur les exigences des standards. § Action 1.2.4: Organiser des missions de formation et d'information à des institutions similaires. | | | X | X | Cour des Comptes | PNUD | Consultant Inter. | 8 000 US\$ |
| | Résultat de l'activité 1.4 : Améliorer la communication externe § Action 1.4.1 : Procéder à une révision du site Web de la Cour, pour le rendre plus attractif et mieux adapté aux besoins des utilisateurs externes | | | X | X | Cour des Comptes | PNUD | Contrats de Services | 4 250 US\$ |
| Produit 2: Une contribution active de la Cour des Comptes aux réseaux régionaux de promotion des principes de transparence et d'intégrité. | Résultat de l'activité 2.1 : Contribution et présence accrues à l'échelle nationale et internationale. § Action 2.1.1: Faire participer les magistrats de la Cour aux manifestations présentant un intérêt scientifique et professionnel aux niveaux national, régional et international. § Action 2.1.2: Consolider la présence de la Cour dans les instances nationales, régionales et internationales en relation avec ses activités. | | | X | X | Cour des Comptes | PNUD | Voyages | 8 000 US\$ |
| Produit 3: Un système Qualité spécifique à la Cour est développé, sur la base d'un référentiel et des procédures. | Résultat de l'activité 3.2: Les processus de fonctionnement de la Cour sont formalisés. § Action 3.2.1: Conduire des études au sein de la Cour et de ses chambres régionales § Action 3.2.2: Conduire des recherches, enquêtes et analyses pour l'échange des meilleures pratiques internationales § Action 3.2.3: Organiser des cycles de formation et des séminaires de haut niveau dans le domaine de la promotion de la culture du changement ainsi que du leadership | | | X | X | Cour des Comptes | PNUD | Consultant Intern Consultant nat Voyage Atelier/Conf. | 17 450 US\$ 7 000 US\$ 5 800 US\$ 10 000 US\$ |
| | Résultat de l'activité 3.4: Les mécanismes de gestion et du suivi & évaluation du projet sont en place § Action 3.4.1: Mettre en place une Unité de Gestion du Programme | X | X | X | | Cour des Comptes | PNUD | Consultant nat | 6 000 US\$ |
| TOTAL | | | | | | | | | 91 000 US\$ |

SECTION IV. ARRANGEMENTS DE GESTION:

Le présent projet sera exécuté par la Cour des Comptes en conformité avec la modalité de l'exécution nationale (NEX).

- a. Gestion de Projet : la Cour des Comptes sélectionnera et recrutera un Chef de Projet, qui sera responsable, entre autre, de la préparation et la révision des Plans de Travail Annuels, de la planification et l'organisation des réunion de suivi, de la gestion du personnel administratif et technique, de la coordination des activités vis-à-vis des parties prenantes. Il/elle est aussi chargé(e) d'assurer des rapports réguliers au Siège et d'approuver les révisions budgétaires.
- b. Pilotage/suivi : la fonction de suivi et de pilotage du Projet sera assurée par un Comité de Pilotage co-présidé par le Premier Président de la Cour des Comptes et le Représentant Résident du PNUD. Ce comité, qui constitue un mécanisme de coordination interne, se réunit annuellement pour discuter des éventuelles orientations stratégiques à donner au projet. Ses tâches sont, entre autre, celles de suivre la gestion du Projet (aussi par rapport aux indicateurs de résultat), d'effectuer des visites de terrain, d'approuver les révisions budgétaires.
- c. Supervision (« Assurance de Projet ») : un(e) Chargé(e) de Programme PNUD est responsable de la supervision du Projet. Il/elle assure que des mécanismes de gestion adéquats sont en place, permettant de garantir la transparence et la responsabilité des activités du Projet.

Un ensemble d'activité d'appui au projet visé dans la lettre d'accord type entre le PNUD et la Cour des Comptes détaillant les services d'appui (voir l'annexe 2) sera réalisée par le PNUD, sur la base des critères fixés lors de sa constitution.



Pour la mise en œuvre du Projet, le PNUD apportera une contribution financière de 411 650 US\$. Il est à noter que le niveau de décaissement annuel sur le fonds PNUD affecte ses ressources régulières. En effet, dans le cas où une partie des fonds du PNUD n'est pas décaissée à la fin de chaque année, le bureau du PNUD le perd l'année suivante.

De ce fait, il est impératif de consommer le budget annuel sur les fonds du PNUD la fin de chaque année. Dans le cas contraire, le reliquat ne sera plus récupéré sur l'année qui suit. Pour cela, il est recommandé de faire une planification annuelle réaliste pour ne pas perdre sur le budget total du projet.

SECTION V. CADRE DE SUIVI & EVALUATION

En conformité avec les procédures de Gestion Axée sur les Résultats mises en œuvre par le PNUD, le suivi du projet s'opérera de la façon suivante :

Suivi

En matière de planification, le Plan de Travail Annuel fourni par le Chef de Projet est le document légal requis qui permettra une planification cohérente, le déboursement des fonds ainsi que la mesure de la performance via la mise en place d'indicateurs de résultats.

Des rapports de suivi trimestriels et annuels sont demandés, ainsi qu'un rapport final de Projet. Le Chef de Projet est responsable de l'établissement de ces rapports dans les délais impartis.

Réunions de suivi : réunions de suivi trimestrielles entre le chef du Projet, l'équipe de la Cour des Comptes et l'équipe du PNUD; réunions annuelles de suivi du Comité de Pilotage, ou à la demande, en cas de déviation identifiée par le Chef de projet ou un des membres du Comité de Pilotage.

Outils de suivi : un ensemble d'outils de suivi seront établis et mis à jour régulièrement par le Coordonnateur de Projet, à savoir : le journal des risques, le journal des problèmes et le journal des enseignements tirés.

Evaluation

Une évaluation finale indépendante sera conduite pour évaluer l'efficacité, l'efficacé, la durabilité et l'impact des activités du projet par rapport aux résultats attendus.

SECTION VI. CONTEXT LEGAL:

Le présent descriptif de projet constitue l'instrument visé à l'article 1 de l'Accord de base d'assistance type conclu entre le Gouvernement de la Tunisie et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé par les parties le 25 avril 1987. Aux fins dudit Accord, l'organisme d'exécution du pays hôte sera l'organisme gouvernemental coopérant visé dans l'Accord.

Le Plan d'action du Programme de pays (CPAP), développé et signé par le Gouvernement tunisien et le PNUD constitue désormais l'accord légal requis au niveau de la programmation quinquennale des interventions du PNUD en Tunisie. Au niveau du projet, le document de référence en matière de planification et d'exécution est constitué par le Plan de Travail Annuel (AWP) signé par le partenaire de mise en œuvre pour une durée d'une année calendaire. Ainsi, pour une mesure plus efficace de la performance, les résultats attendus du Projet s'inscrivent dans le cadre plus large de résultats du CPAP, et la combinaison de ces deux documents constitue désormais le « document de projet ».

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au présent descriptif de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du descriptif de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- § les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet;
- § les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation;
- § les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus dans le cadre du projet, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

SECTION VII. ANNEXES

Analyse des Risques : Voir Journal des Risques en annexe 1.

Accords: Une lettre d'accord type entre le PNUD et la Cour des Comptes détaillant les services d'appui à fournir par le bureau du PNUD est annexée au présent document (annexe 2).

Clauses Spéciales:

Le financement des activités du Projet sera assuré à part égale par le Gouvernement Tunisien et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour un montant de Huit cents mille dollars (800 000 US \$). La contribution du Gouvernement tunisien sera versée au compte suivant :

UNDP RES REP (Dinar): **BIAT, Agence Av. Hédi Chaker - Tunis – Tunisia;**

N° de compte : **08 104 000 741000 4822 53;**

SWIFT: BIAT TNTT - IBAN: TN59

Selon l'échéancier ci-dessous :

| Echéance de versement | Septembre 2009 | Juin 2010 | Mars 2011 | Mars 2012 | TOTAL |
|---|----------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| Total contribution du Gouvernement tunisien | 57 384US\$ | 88 800 US\$ | 88 000 US\$ | 177 466 US\$ | 411 650 US\$ |

La Cour des Comptes informera le PNUD du versement de la contribution et fournir les renseignements relatifs au versement.

1. La valeur du paiement, si celui-ci est effectué dans une devise autre que le dollar des États-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation entière par le PNUD du paiement, la valeur du solde des fonds toujours en sa possession à ce moment-là est ajustée en conséquence. Si, dans un tel cas, une perte de la valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD en informe le Gouvernement en vue de déterminer si un financement supplémentaire peut être fourni par celui-ci. Si ce financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance devant être fournie dans le cadre du programme/projet peut être réduite, suspendue ou abandonnée par le PNUD. Au cas où la valeur du solde des fonds augmente, le PNUD en informe le Gouvernement en vue de déterminer l'utilisation qui sera faite de la différence.

2. L'échéancier des paiements ci-dessus tient compte du fait que les paiements doivent être effectués avant l'exécution ou la mise en œuvre des activités envisagées. Il peut être modifié pour s'adapter à l'avancement de l'exécution du programme/projet moyennant un échange de courrier qui confirme l'accord des deux parties.

3. Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des États-Unis.

4. Si une augmentation des dépenses imprévues ou les engagements est attendue ou réalisée (en raison de l'inflation, la fluctuation des taux de change ou d'événements imprévus), le PNUD doit soumettre au gouvernement en temps opportun une estimation indiquant le financement supplémentaire qui sera nécessaire. Le gouvernement déploiera ses meilleurs efforts pour obtenir les fonds supplémentaires nécessaires.

5. Si les paiements visés ci-dessus ne sont pas reçus conformément à l'échéancier de paiement, ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe ci-dessus n'est pas fournis par le gouvernement ou d'autres sources, l'assistance à apporter au projet en vertu du présent accord peut être réduit, suspendu ou résilié par le PNUD.

6. Tout revenu d'intérêt attribuable à la contribution du gouvernement tunisien est crédité au compte du PNUD et seront utilisés en conformité avec les procédures du PNUD. Conformément aux décisions et directives du Conseil exécutif du PNUD: La contribution doit être perçue:

(a) 6 % de recouvrement des coûts pour la fourniture de services généraux de gestion (GMS) par le siège du PNUD et les bureaux de pays

(b) Les coûts directs pour la mise en œuvre des services d'appui (ISS) fournis par le PNUD selon la liste universelle des prix communiquée par son siège.

7. Les questions relatives au transfert de propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés par le projet sont déterminées en conformité avec les politiques et procédures du PNUD.

| | | |
|---|------------------|-------------------------|
| Titre du Projet: « La Cour des Comptes: outil de transparence et de confiance dans la gestion publique » | Award ID: | Date: 30/04/2009 |
|---|------------------|-------------------------|

| # | Description | Date Identifiée | Type | Probabilité & Impact | Réponse du Management | Responsable | Soumis & mis à jour par | Dernière mise à jour | Statut |
|---|--|-----------------|--------------|----------------------|---|--------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|
| 1 | <i>Le report de l'introduction des nouvelles règles de la comptabilité publique à 2012 peut retarder la dynamique attendue.</i> | 30/04/2009 | Opérationnel | $P = 3$ $I = 4$ | <i>Garantir un niveau minimum de flexibilité dans l'exécution des activités programmées</i> | Chargé de Projet | Chargé de Projet | 30/04/2009 | Pas de changement |
| 2 | <i>Une capacité limitée de l'Institution à jouer le rôle d'interface entre un environnement international en mutation rapide et des pesanteurs institutionnelles propres au contexte national.</i> | 30/04/2009 | Politique | $P = 3$ $I = 4$ | <i>Le développement de partenariats/réseaux permet d'augmenter la cadence des changements institutionnels</i> | Comité de Pilotage | Chargé de Projet | 30/04/2009 | Pas de changement |
| 3 | <i>Le calendrier politique national (élections présidentielles et législatives 2009) peut retarder l'exécution de certaines activités du projet (Conférence internationale.</i> | 30/04/2009 | Politique | $P = 2$ $I = 3$ | <i>Assurer un suivi régulier du processus de programmation en vue d'une plus grande flexibilité.</i> | Chargé de Projet | Chargé de Projet | 30/04/2009 | Pas de changement |

ANNEXE 2:

Lettre D'accord Type entre le PNUD et le Gouvernement Pour la Fourniture de Services d'Appui

- **Objet:** Le présent accord est utilisé lorsque le bureau de pays du PNUD fournit un appui pour la réalisation de programmes et projets dans le cadre de l'exécution nationale. Il a pour but d'assurer une protection juridique totale aux services d'appui fournis par le bureau de pays à l'exécution nationale. Étant donné que les services fournis actuellement par le PNUD n'étaient pas envisagés au moment de l'établissement de l'accord d'assistance type entre le gouvernement et le PNUD, le PNUD exige maintenant une protection sous forme de privilèges et immunités et de clauses qui le libèrent de toute responsabilité.
- **Signature:** Le présent accord est signé par une autorité gouvernementale ou un représentant officiel habilité à conférer une protection juridique totale au PNUD.
- **Application de l'accord :** Le présent accord peut constituer :
 - (a) Un accord-cadre pour l'ensemble du pays bénéficiaire. Dans ce cas, la présente lettre d'accord est signée une fois pour toutes pour couvrir tous les services fournis dans le cadre de l'appui du PNUD.
 - (b) Un accord au cas par cas sous forme d'annexe au DAP ou descriptif de projet, projet par projet. Lorsque cette option est retenue, le DAP ou le descriptif de projet doit être signé, outre les autorités habituelles, par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD (si elle est différente). Le texte de cette lettre d'accord est incorporé à la section II. G ('Aspects juridiques') du DAP et à la section I ('Contexte juridique') du descriptif de projet.
- **Dérogation.** En cas de réaménagement de la lettre d'accord type, il faut en informer le Bureau régional qui demandera l'approbation du Groupe d'appui opérationnel de la Division des politiques et procédures opérationnelles.
- **Dispositions applicables aux services d'appui en cours.** La lettre d'accord-cadre couvre tous les services d'appui passés, présents et futurs. Lorsque la lettre est à incorporer à un DAP ou descriptif de projet déjà approuvé, ses clauses doivent figurer dans la prochaine révision du budget, étant entendu que la révision doit être signée par l'autorité habilitée à conférer des privilèges et immunités au PNUD, outre sa signature par les autorités habituelles.
- **Responsabilité.** Le Représentant résident du PNUD est chargé de veiller à ce que l'accord soit signé par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD. Le Représentant résident doit vérifier que l'autorité agréée a été dûment autorisée à conférer des immunités et privilèges.
- **Procédures.** La lettre d'accord est établie par le bureau de pays du PNUD. Après sa signature par l'autorité habilitée à conférer des immunités et privilèges au PNUD, le gouvernement conserve un original et le bureau de pays du PNUD l'autre. Un exemplaire devrait être communiqué au siège du PNUD (Groupe d'appui opérationnel). Les agents d'exécution au titre de l'exécution nationale devraient également en recevoir un exemplaire.

Madame Feiza Kefi,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement de la **Tunisie** (ci-après désigné le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau de pays du PNUD d'un appui à des programmes ou projets au titre de l'exécution nationale. Le PNUD et le Gouvernement conviennent que le bureau de pays du PNUD fournisse les services décrits ci-dessous à la demande du Gouvernement par l'intermédiaire de son agent d'exécution désigné dans le document d'appui au programme ou le descriptif de projet approuvé.

2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui à l'exécution, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. En fournissant ces services d'appui, le bureau de pays doit veiller à renforcer la capacité de l'agent d'exécution afin de lui permettre d'entreprendre ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation des services d'appui sont imputés au budget d'administration du bureau.

3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande de l'agent d'exécution, les services d'appui ci-après pour les activités de réalisation :

- (a) Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
- (b) Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;
- (c) Achat de biens et services; et
- (d) Accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

4. Le bureau de pays du PNUD assure l'achat des biens et services et le recrutement du personnel affecté au programme ou projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés à l'annexe au document d'appui au programme ou descriptif de projet, sous la forme figurant à l'appendice ci-joint. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée du programme ou projet, l'annexe est révisée par accord mutuel entre le Représentant résident du PNUD et l'agent d'exécution.

5. Les dispositions pertinentes de [Accord de base type avec le Gouvernement Tunisien sur l'assistance du PNUD - 25 avril 1987], y compris les dispositions concernant les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services. Le Gouvernement conserve la responsabilité d'ensemble de l'exécution nationale des programmes ou projets par le biais de l'agent d'exécution qu'il aura désigné. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui définis dans l'annexe au document d'appui au programme ou au descriptif de projet.

6. En cas de réclamations ou de litiges découlant de la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, les dispositions pertinentes de l'accord de base type s'appliquent.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 doivent être précisées dans le document d'appui au programme ou dans le descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activités sur les services d'appui fournis et rend compte des dépenses remboursées, selon que de besoin.

9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord entre les parties.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Après signature, la présente lettre constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à l'exécution nationale de programmes et projets.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Signé au nom du PNUD
Dr Mohammed BELHOCINE
Représentant Résident du PNUD

Pour le Gouvernement –
Mme Feiza Kefi, Première Présidente de la Cour des Comptes
Date :

Appendice

ANNEXE TYPE AU DOCUMENT D'APPUI AU PROGRAMME OU DESCRIPTIF DE PROJET SUR L'APPUI DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

ANNEXE SUR L'APPUI DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Je me réfère aux consultations qui ont eu lieu entre la Cour des Comptes, l'agent d'exécution désigné par le Gouvernement de Tunisie et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à l'exécution nationale du programme « **La Cour des Comptes: outil de transparence et de confiance dans la gestion publique** ».

2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le [25 Avril 1987] et du document d'appui au programme ou descriptif de projet, le bureau de pays du PNUD fournira les services ci-après au projet.

3. **Services à fournir:**

| SERVICES D'APPUI (DESCRIPTION) | ÉCHEANCIER POUR LA FOURNITURE DES SERVICES D'APPUI |
|---|---|
| 1. Prendre en charge le processus de recrutement d'expert nationaux et internationaux (AO, dépouillement, identification, et établissement de contrats de consultants | Le processus se déclenche immédiatement après la réception de la demande de service. |
| 2. Faire les réservations de billets d'avion et/ou d'hôtel avec la préparation des frais de DSA en cas de mission dans le cadre des projets de coopération avec le PNUD | - Le PNUD doit recevoir la demande de service minimum 48h avant le départ de la personne en question pour pouvoir assurer que le DSA soit prêt à temps - La réservation du billet est assurée dès réception de la demande de service |
| 3. Prendre en charge le processus d'acquisition d'équipements et fournitures avec tout ce qui en découle comme franchise | Le processus se déclenche immédiatement après la réception de la demande de service. |

4. **Description des fonctions et des responsabilités des parties concernées :**

4.1 Le directeur de projet enverra une demande de service d'appui signée chaque fois qu'il y a nécessité au PNUD en expliquant le service demandé et en mentionnant un budget estimatif tout en tenant en compte le plan d'action annuel. La demande de service doit être accompagnée par :

- Des termes de référence en cas de recrutement d'expert ou d'acquisition de matériel ; ou
- De l'invitation au nom de la personne concernée en cas de réservation de billet d'avion et de préparation de DSA

4.2 Le PNUD de son côté, entame le processus d'appel d'offre/ acquisition/ réservation dès la réception de la demande de service et dès vérification de la disponibilité de fonds sur le projet en question. Les échéanciers correspondants sont sus mentionnés dans le tableau.